RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01376
Numéro SIREN : 840 802 433
Nom ou dénomination : MGH

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000122

1255940

Dénomination : MGH
Adresse : 565 chemin du Mas de Devèze ZAC Delta 30900 Nimes - FRANCE-

n° de gestion : 2018B01376
n° d'identification : 840 802 433

n° de dépôt : P2021/000122
Date du dépôt : 15/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président

1255940

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

2021OP01167

[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

ORDONNANCE

Nous, Jean-Marie ALBOUY, Président du tribunal de commerce de Nîmes,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

Monsieur Michel CASSAR, agissant en qualité de directeur général de la **SAS MGH** dont le siège social est 565 chemin du Mas de Devèze - ZAC Delta - 30900 NIMES, immatriculée au RCS de Nîmes, sous le numéro 840 802 433,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au **31/10/2021**
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de la **SAS MGH** dont le siège social est 565 chemin du Mas de Devèze - ZAC Delta - 30900 NIMES, immatriculée au RCS de Nîmes, sous le numéro 840 802 433,

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Nîmes, le 15/07/2021

Le greffier associé,

Jean-David VIDAL

Le Président du tribunal de commerce
Jean-Marie ALBOUY

[redacted]

Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.57 € TTC (23.06 € HT – 4.61 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

TRIBUNAL de COMMERCE 30031 NIMES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

REQUETE
EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.

A, MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES

GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES
Pour acte déposé, certifié
par le greffier, en date du :
- 6 JUIL. 2021
Le Greffier
SELAS VIDAL, VIDAL-PENCHINAT

Le soussigné :
Monsieur Michel CASSAR,
Né le 5 janvier 1961 à Nîmes
Demeurant : Impasse de la Lavande – 30 700 Uzès,

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société :

MGH
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 9 147 €
565, CHEMIN DU MAS DE DEVEZE, ZAC DELTA
30900 NIMES
840 802 433 RCS NIMES

A l'honneur de vous exposer que :

Ladite société, ayant clôturé le 31 décembre 2020 les comptes de son dernier exercice social, devrait réunir son assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le au plus tard le 30 juin 2021.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

La société MGH traverse une période difficile, tant sur le plan économique et financier que sur le plan organisationnel, son Président étant actuellement en arrêt maladie.
Les actionnaires sont en train d'étudier les stratégies à mettre en œuvre pour redresser l'activité et la situation de l'entreprise – et, pour l'heure, elles ne sont pas précisément définies.
Aussi, nous ne sommes pas en mesure de réunir régulièrement les associés avant le 30 juin courant.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire, compte tenu de la période estivale, de QUATRE mois, soit jusqu'au 31 octobre 2021, pour organiser et tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle dans les formes légales.

Fait à Nîmes,
Le 28 juin 2021

M. Michel CASSAR

